UQÀM
DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

PLAN DE COURS HIS 5399
Activité de recherche en histoire contemporaine de l'Europe
La « guerre totale » et « l'ére des extrêmes », 1914-1945

Session: Automne 2024

Horaire: vendredi de 14h-17h

Professeur: Andrew Barros
Bureau: A-6185
Téléphone: 987-3000 poste 8463
Disponibilité: mardi de 9h30 à 11h30 et sur rendez-vous
Courrier électronique: Barros.Andrew@uqam.ca

PLACE DU COURS DANS LE PROGRAMME ET OBJECTIFS

Ce cours est une initiation à la recherche en histoire contemporaine de l'Europe. Le cours est l'occasion d'appliquer à la fois la formation théorique et méthodologique et les connaissances historiques acquises à l'étude d'un problème particulier.

Il a comme objectif principal de mettre en pratique la méthodologie de recherche en suivant un programme de recherche. Cela exigera :

(i) la maîtrise de l'historiographie autour d'une certaine question

(ii) la recherche dans des sources de première main

(iii) la transmission des résultats de cette recherche (dans des exposés oraux et des travaux écrites).

CONTENU DU COURS

Longtemps l'histoire de la Grande Guerre a été surtout l'histoire des faits diplomatiques et militaires. On étudiait les crises diplomatiques et les batailles. L'accent était mis sur les hauts personnages, les chefs politiques et militaires. Bien que beaucoup d'études du genre aient une grande valeur, il est devenu évident que cette approche a des limites et, qu'elle nie un fait incontestable : que la Grande Guerre a été la première guerre dite "totale" du 20e siècle. Cette guerre, qui a duré quatre longues années, a vu non seulement la confrontation des forces militaires mais aussi une mobilisation énorme des ressources à l'intérieur de chaque pays belligérant. Impliquant plusieurs domaines (politique, social, économique, culturel), cette mobilisation interne et coloniale, aussi importante que la mobilisation militaire, a eu un impact majeur et souvent permanent pour les sociétés concernées. Ainsi, depuis vingt ans l'attention des historiens s'est portée de plus en plus

sur ce que des historiens français ont appelé “l’autre front”, c’est-à-dire le front non-combattant.

Cette « guerre totale » a également été considérée par les historiens comme une césure dans l'histoire de l'Europe, l'ouverture d'un « court » vingtième siècle (1914-1989/1991) marqué par une série de conflits et de crises, des guerres mondiales chaudes et froides, la montée d'idéologies extrêmes, notamment le nazisme, le fascisme et le communisme et une crise de l'ordre libéral en Europe, une crise politique, économique, sociale et culturelle. Ce processus a conduit à la violence sans précédent de la Seconde Guerre mondiale et de l'Holocauste.

S’inspirant de ces nouveaux courants historiographiques, nous allons explorer dans ce cours la relation entre ces deux concepts. Le but est de produire un travail de recherche portant sur la manière dont cette période de conflit intense a affecté l'Europe - politiquement, économiquement, militairement, socialement et culturellement. Pour cela nous allons utiliser les nombreuses sources de l’époque des pays impliqués dans la guerre et disponibles à Montréal.

Il sera important de prendre position et de s’engager avec l’historiographie du sujet. Donc, les premières rencontres seront consacrées à l’étude de quelques grandes questions et grands débats, politiques, économiques, et sociales, portant sur l’historiographie de la et ses sources. Cette formation historiographique, avec les conseils du professeur, aidera les étudiantes et étudiants à définir, préparer et présenter leur projet de recherche. Les étudiantes et étudiants conduiront par la suite leur recherche à l’aide de sources primaires tout en consultant avec le professeur. Enfin, la dernière partie du cours comprendra la présentation des résultats de recherche de chaque étudiante et étudiant.

FORMULE PÉDAGOGIQUE

Le cours se déroulera sous la forme d‘un séminaire et comportera les éléments suivants :

Lors des cinq premières rencontres, nous aborderons et discuterons le thème du cours à la lumière des différents courants historiographiques, et leurs sources, portant sur notre theme. Les étudiantes et les étudiants auront à produire, au terme de cette étape, leur projet de recherche et une bibliographie préliminaire sur leur sujet.

Pour les rencontres suivantes, le séminaire n’aura pas lieu mais les étudiantes et les étudiants devront consulter régulièrement le professeur tout au long de leur recherche.

Enfin, nous nous réunirons lors des dernières semaines pour partager et discuter des résultats de recherche de chacun.

ÉVALUATION

1. Participation active	20%	
2. Projet de recherche - exposé oral	15%	**11 et 18 octobre**

3. Projet de recherche - rapport	15%	**18, 25 octobre**
4. Résultats de recherche – exposé oral	25%	**6 et 13 décembre**
5. Résultats de recherche - rapport	25%	**13, 20 décembre**

EXERCICES

1. Un séminaire de ce type exige une participation active de chaque étudiant(e). Il importe de faire les lectures le plus sérieusement possible, de faire un effort soutenu de réflexion et d'y aller d'interventions pertinentes durant le séminaire.

2. Un exposé oral du projet de recherche (problématique, bilan de l'historiographie et sources) de 15 minutes suivi par une période de questions et réponses d'environ 15 minutes.

3. Un projet de recherche (problématique, bilan de l'historiographie et sources) de 4 à 5 pages, dactylographié à double interligne, et une bibliographie préliminaire de 1 à 2 pages, aussi dactylographiée à double interligne. **Le projet est à remettre, au plus tard, une semaine après l'exposé oral.**

4. Un exposé oral des résultats de recherche de 20 minutes suivi par une période de questions et de réponses d'environ 20 minutes.

5. Un rapport de recherche de 18-20 pages dactylographié à double interligne. **Le rapport de recherche est à remettre, au plus tard, une semaine après l'exposé oral.**

N.B. La présentation des travaux doit se conformer aux normes du Département d'histoire, (voir le « Guide pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire » disponible sur le site web du département (https://histoire.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/21/Guide_hiver2021_20210112.pdf).

QUALITÉ DU FRANÇAIS : la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage *minimum* de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit. Dans le travail de recherche, les fautes d'orthographe correspondent à une pénalité de 0,5% par faute, jusqu'à un maximum de 10%.

POLITIQUE DU RETARD POUR LES TROIS TRAVAUX
4 points par jour ouvrable.

RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Note chiffrée	Lettre	Point	Niveau
88 % et plus	A+	4,3	Excellent

85 % - 87 %	A	4,0	
82 % - 84 %	A-	3,7	
78 % - 81 %	B+	3,3	Très bien
75 % - 77 %	B	3,0	
72 % - 74 %	B-	2,7	
68 % - 71 %	C+	2,3	Bien
65 % - 67 %	C	2,0	
62 % - 64 %	C-	1,7	
58 % - 61 %	D+	1,3	Passable
55 % - 57 %	D	1,0	
54 % et moins	E	0,0	Échec

INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE (PLAGIAT)

Règlement no 18 sur les infractions de nature académique :

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18. Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca.

LA POLITIQUE VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ÙET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL

La Politique no 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel.

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel **:**

- **Violence à caractère sexuel :** Comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés / Avec ou sans contact physique, incluant les moyens technologiques (médias sociaux ou numériques) / Comprend la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace, la contrainte ou l'usage de la force. **Exemples** : **Commentaires, allusions, plaisanteries, insultes à caractère sexuel devant ou en l'absence de la personne visée / Avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les baisers non désirés / Imposition d'une intimité sexuelle non voulue / Promesses de récompenses** ou menaces de représailles liées à la satisfaction ou non d'une demande à caractère sexuel.

- **Sexisme :** Tous comportements, propos ou attitudes discriminatoires / À l'encontre des femmes et des minorités de genre / Fondés sur des croyances, des valeurs ou attitudes stéréotypées entourant la différence des sexes et des genres. **Exemples** : **Une personne insultée, maltraitée, ignorée ou exclue en raison de son identité de genre ou de son orientation sexuelle / Des commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas compétentes dans leur domaine parce que ce sont des femmes / Des comportements**, des attitudes ou des propos misogynes, homophobes, lesbophobes, transphobes, etc.

- **Hétérosexisme**: Comportements, les propos ou attitudes discriminatoires qui perpétuent et renforcent les normes de genre hétérosexuelles, est considéré comme une forme de sexisme. **Exemple** : Des propos désobligeants à l'égard d'hommes qui prennent un congé parental.

LA POLITIQUE SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT

La Politique no 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement : L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source. La Politique identifie les comportements suivants :

Harcèlement psychologique : Pour que le harcèlement psychologique soit établi, certains critères de la définition doivent être présents et démontrés, soit : Conduite vexatoire / Caractère répétitif ou conduite unique grave / Caractère hostile ou non désiré / Atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique / Un milieu de travail ou d'études néfaste

Harcèlement sexuel : Le harcèlement sexuel est une forme de harcèlement psychologique. Il se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle non désiré et consiste en une pression malséante exercée sur une personne, soit : Remarques ou comportements / Sollicitation / Question intimes intrusives Sifflements / Commentaires inappropriés d'ordre sexuel / Regards concupiscents / Affichage de photographies pornographiques

Harcèlement discriminatoire : C'est une forme de harcèlement psychologique qui se manifeste à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, notamment, en raison de la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier à ce handicap. Pour plus d'information sur cette forme de harcèlement, consultez le site de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec.

Harcèlement criminel : C'est une forme de harcèlement psychologique visée à l'article 264 du Code criminel. Cette disposition interdit de suivre une personne ou une de ses connaissances ou de communiquer avec elle de façon répétée, de surveiller son domicile ou son lieu de travail de façon répétée, ou de se comporter de manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille.

Pour de plus amples informations : vous référez à la Politique no16 et la Politique no 42.

Pour obtenir du soutien :

- Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : communiquez avec le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : **514 987-3000**, poste 0886
- Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : www.harcelement.uqam.ca
- CALACS (Centre d'aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel) : **514 529-5252 ou 1 877-717-5252**
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : **514 987-3185**, Local DS-2110

Service de la prévention

EVALUATION DU PROFESSEUR EN LIGNE EN COURS

Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette

(www.evaluation.uqam.ca) ou encore via le portail étudiant d'UQAM Mobile à l'aide d'un téléphone intelligent ou d'une tablette.

MODALITÉS DE CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS

Durant la session, les travaux corrigés sont remis en classe. Les examens ne sont pas remis, mais ils peuvent être consultés sur demande.

DOCUMENTATION ET INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Guide pour les étudiantes et étudiants du 1er cycle :
Un *Guide* pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire a été initialement préparé par le Comité de pédagogie du Département d'histoire de l'UQÀM afin de faciliter l'accès à l'information nécessaire à toute étudiante, étudiant du premier cycle en histoire. Une version PDF de ce *Guide* est disponible sur le site WEB du Département d'histoire de l'UQÀM. Ce *Guide* veut d'abord faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble de ces règles. Il contient les renseignements concernant les exercices pédagogiques et les règles de présentation des travaux requis dans le cadre des cours d'histoire au premier cycle..

Les études de premier cycle en histoire sont régies à la fois par le Règlement des études de premier cycle de l'UQÀM (Règlement nº 5), par le Programme d'études spécifique (baccalauréat en histoire) et par les règlements pédagogiques du département d'histoire.

Règlement nº 8 des études de cycles supérieurs :
Relativement aux cycles supérieurs, les étudiantes et étudiants doivent prendre connaissance du Règlement nº 8. Plusieurs spécifications s'y trouvent, entre autres, pour les programmes courts, DESS, Maîtrise et doctorat.

Politique nº 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap :
Par sa politique, l'Université reconnait, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.
Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous

pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap : https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaitre votre situation au SASESH le plus tôt possible :

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Courriel : situation.handicap@uqam.ca
- En ligne : http://vie-etudiante.uqam.ca/

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES DÉVELOPPÉES (pour les étudiant.e.s en enseignement)

Niveau de sensibilisation par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante établit un premier contact avec le comportement professionnel qui est attendu. Il ou elle est capable de le reconnaître à travers des opérations reliées à la pratique professionnelle, de comprendre la perspective dans laquelle il ou elle s'inscrit par rapport à la compétence concernée

Niveau de consolidation par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante est capable de manifester le comportement professionnel attendu dans certaines circonstances, de façon adéquate et appropriée à la situation

Niveau de maîtrise par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante maîtrise le comportement professionnel attendu lorsque requis par la situation, et ce, de façon adéquate.

Compétence 1 : Agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions.	Niveau de développement attendu	Éléments d'évaluation rattachés à la compétence
- Comprendre les différents savoirs à enseigner (disciplinaires et curriculaires) de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ; - Manifester une compréhension critique des savoirs à enseigner de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ; - Construire des liens, dans les activités d'apprentissage proposées, avec la culture des élèves.	Maîtrise	

Compétence 2 : Communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession d'enseignant et d'enseignante.	Conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit. Dans le travail de recherche, les fautes d'orthographe correspondent à une pénalité de 0,5% par faute, jusqu'à un maximum de 10%.	
- Maîtriser les règles et les usages de la langue orale et écrite de manière à être compris par l'ensemble de la communauté francophone ou anglophone ;	Maîtrise	
- Exprimer dans une langue correcte avec l'aisance, la précision, l'efficacité et l'exactitude qui conviennent à ce que la société attend d'une professionnelle ou d'un professionnel de l'enseignement.	Maîtrise	
Compétence 11 : S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel		
- Repérer, comprendre et utiliser les ressources (littérature de recherche et littérature professionnelle, réseaux pédagogiques, associations professionnelles, banques de données) disponibles sur l'enseignement ; - Préciser ses forces et ses limites, ainsi que ses objectifs personnels et les moyens pour y arriver ; - Mener une démarche d'analyse réflexive de manière rigoureuse sur des aspects précis de son enseignement.	Maîtrise	

CALENDRIER

6 septembre
Présentation du cours: objectifs et description du cours, évaluation et bibliographie

13 septembre
« Guerre Totale » et l'Âge des extrêmes »

20 septembre
« Guerre Totale », les soldats et l'expérience du front

27 septembre
Des visions contestataires de l'extrême

Eric Hobsbawn, *L'Âge des extrêmes. Le Court Vingtième Siècle 1914-1991*, prefaces, chapitre 3
Mark Mazower, *Le Continent des ténèbres*, avant propos, chapitre 1

4 octobre
La radicalisation sociale

George Mosse, *De la Grande Guerre au totalitarisme*, preface, introduction, chapitre 4, chapitre 7
Victor Klemperer, *LTI, la langue du IIIe Rich : carnet d'un philologue*, 56-109

11 octobre
Projet de recherche – exposés oraux

18 octobre
Projet de recherche – exposés oraux

25 octobre
Semaine de lecture

1 novembre
Rencontres individuelles/recherche

8 novembre
Rencontres individuelles/recherche

15 novembre
Rencontres individuelles/recherche

22 novembre
Rencontre individuelles - obligatoires

29 novembre
Rencontre individuelles - obligatoires

6 décembre
Résultats de recherche - exposés oraux

13 décembre
Résultats de recherche - exposés oraux